

**PROPOSITION DE LOI VISANT À SENSIBILISER LES ÉLÈVES
SUR LES PRINCIPES DE L'ÉGALITÉ DES FILLES ET DES GARÇONS.**

PRESENTEE par : AKILANO Filikitoga Joyna ; FAIGAUKU Sheila ; FALEMATAGIA Selia ; KATOA Venasio ; LELEIVAI Nasalio ; MANUOHALALO Esitolo ; MASEI Keleto ; MOEFANA Nejma ; MOEFANA Richard ; PAGATELE Misaele ; SAVEA Selei ; TAGATAMANOGI Joseph ; TAKASI M.Francine ; TAKANIKO Falakiko ; TAKANIKO Suta ; TUISEKA Julien.

Maîtresse de la classe : Mme MOEFANA Marie Odette.

Exposé des motifs :

A l'école, dans la cour comme en classe, souvent les garçons et les filles se disputent, se lancent des critiques et des moqueries entraînant ainsi des histoires opposant filles et garçons alors que nous sommes tous égaux.

Chaque enfant devrait avoir une image valorisante et positive de son sexe ainsi que du sexe opposé. Bien souvent dans nos travaux manuels (artisanaux et potagers), les filles sont sous-estimées voire mises de côté par les garçons lorsqu'il s'agit des tâches masculines incluant force et énergie.

Traditionnellement dans nos us et coutumes, on attribue aux garçons des tâches qui leur sont propres tels que les travaux aux champs, s'occuper des cochons ... En revanche les filles se limitent aux tâches ménagères et domestiques.

Par ailleurs lors de nos cérémonies culturelles, la gent masculine est fortement représentée alors que la gent féminine est quasiment ignorée.

Cette différence se reflète également dans le monde des adultes car de nos jours encore dans certains pays, des petites filles sont mariées très jeunes et n'ont pas droit à une scolarité normale. Cette discrimination se retrouve aussi dans le monde professionnel, où certains métiers sont très masculins (mécanicien) ou très féminins (hôtesse de caisse).

Nous habitons des îles où, en principe, nous vivons sous les valeurs de la devise française qui sont l'égalité, fraternité et liberté et où la femme est gâtée et valorisée par son mari qui lui refuse toute investigation dans les tâches masculines.

C'est la raison pour laquelle, nous pensons qu'il faut dès le plus jeune âge, en l'occurrence dans le milieu scolaire, sensibiliser nos enfants aux principes d'égalité filles et garçons dans le but de forger des adultes responsables avec des représentations positives et amélioratives de chaque sexe.

Article 1^{er} :

Mise en place d'une journée nationale de sensibilisation sur le sexisme et de promotion de la mixité dans la société. (Cela permettra donc à chaque établissement scolaire d'aborder ces thèmes en classe)

Article 2 :

Mettre en place une journée d'exposition des travaux réalisés par les enfants afin de valoriser autant les travaux des filles que ceux des garçons.

Article 3 :

Création d'observatoires des inégalités hommes et femmes dans les territoires d'Outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution.

Article 4 :

Créer un hymne propre à chaque école, chanté en début de cours, afin de rappeler à chaque élève, que nous sommes tous égaux que l'on soit fille ou garçon.